

Suspension de la valeur : Assurances SALIM

A la demande de la société « Assurances SALIM », la cotation sur les actions de ladite valeur est suspendue à partir du 10 décembre 2009.

La société a déposé par l'entremise de l'intermédiaire SIFIB - BH, une demande d'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse.

L'introduction de la société « Assurances SALIM » se fera au moyen d'une offre réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles, dans le cadre d'une opération d'augmentation de son capital entièrement réservée au public.

Etant précisé que les 2 000 000 d'actions de nominal 5 dinars, qui composent le capital de la société sont négociées actuellement sur le Marché de l'Hors-cote et rattachées au groupe des valeurs 13.